

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 39

Artikel: La tour de Gourze : histoire et légende : [suite]
Autor: Vulliemin, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bième, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La libération conditionnelle.

Le 13 mai 1897, le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté un projet de loi du Conseil d'Etat, introduisant le principe de la libération conditionnelle, soit le « sursis à l'exécution des peines. » Voici les principales dispositions de cette loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin et n'est autre, au fond, que celle qui est connue en France sous le nom de *Loi Bérenger*.

ARTICLE PREMIER. Lorsqu'un inculpé n'ayant encouru, en Suisse ou à l'étranger, aucune condamnation à une peine privative de liberté pour une infraction intentionnelle prévue par la loi vaudoise, est condamné dans le canton à la peine de l'amende, de l'emprisonnement ou de la réclusion n'excédant pas six mois, le juge pourra ordonner, si le condamné lui paraît digne de cette mesure, qu'il sera sursis à l'exécution de la peine prononcée.

La décision motivée du juge sera insérée dans le jugement de condamnation. Le juge fixera le délai de sursis selon les circonstances ; ce délai ne pourra être moindre de deux ans, ni excéder cinq ans.

ART. 2. Les peines accessoires et les incapacités légales résultant de la condamnation ne commenceront à courir que du moment où la peine principale sera mise à exécution.

ART. 3. Si, dans le délai fixé, le condamné n'a commis aucune infraction intentionnelle réprimée par la loi vaudoise, la condamnation est réputée non avenue.

Par le seul fait de l'expiration du délai, le condamné est définitivement déchargé de toute peine et de toutes conséquences entraînées par la condamnation.

ART. 4. Si, dans le délai fixé, le condamné commet une seconde infraction intentionnelle prévue par la loi vaudoise, la première peine prononcée sera exécutée, sans qu'elle puisse se confondre avec la seconde.

Les dispositions de la loi sur la récidive sont applicables à la seconde infraction.

ART. 7. Le condamné qui a obtenu le bénéfice du sursis à l'exécution ne pourra plus être l'objet d'une mesure semblable.

ART. 8. En donnant connaissance au condamné du jugement lui accordant le bénéfice du sursis, le juge attirera son attention sur les conséquences qu'en entraînerait pour lui une nouvelle infraction.

Au premier coup d'œil, cette loi, qui a pour but d'éviter la flétrissure qu'entraîne toujours l'exécution d'une condamnation et de ramener, par le repentir, le coupable dans la voie du bien, paraît excellente.

Et, cependant, elle a son côté faible.

Suivant l'opinion de ceux qui ont la pratique des choses de justice, la loi de sursis conspire souvent contre l'innocence et la fait succomber. La limite de ce qui est juste et utile a été dépassée, et il y aurait un intérêt public à revenir en deçà, à n'accorder le bénéfice de la libération conditionnelle qu'à ceux qui avouent leur culpabilité ; car la meilleure preuve du repentir c'est de reconnaître ses fautes.

Antérieurement, lorsqu'il y avait doute sur la culpabilité de l'accusé, on ne le condamnait pas, et c'était là une garantie pour l'innocence. Avec la loi en question, cette garantie n'existe plus, car le sursis à l'application de la peine remplace souvent l'acquittement qui est dû à

l'inculpé dont le délit n'est pas clairement établi.

Ce sursis est en quelque sorte une porte de sortie pour le juge que le doute met dans l'embarras.

Et cependant, pour l'innocent, le sursis ne remplace point l'acquittement, loin de là : l'acquittement, pour lui, c'est le salut, l'honneur ; le sursis, c'est la flétrissure.

Magiciennes et tireuses de cartes.

La *Feuille d'Avis* nous entretenait l'autre jour d'un jugement rendu par le tribunal de Bayonne, contre une magicienne et tireuse de cartes, qui, abusant de la crédulité d'une naïve jeune fille, s'était fait remettre par celle-ci une assez forte valeur, lui promettant, en retour, et au moyen de diverses pratiques de sorcellerie, de lui faire épouser la personne qu'elle aimait.

Les faits de cette nature sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le suppose ; mais malheureusement les dupes de ces charlataneries n'osent pas les faire connaître. A Paris, à Genève, à Lausanne et un peu partout, il est encore des gens assez simples pour s'y laisser prendre.

Cela dit, égayons-nous un peu en notant indiscrètement, chez une cartomancienne, quelques particularités peu connues des profanes.

Voulez-vous le premier jeu, la sybille des salons ? C'est le moins cher, mais il y a à glaner.

Nous y apprenons, par exemple, que le six de cœur signifie « amour ». Seulement, âmes sensibles, ne vous faites pas d'illusions : si la carte « sort » retournée, il y aura infaillablement de la brouille.

Bien mauvais aussi le valet de pique et la dame de carreau. Du moment que ces deux personnages se présentent de compagnie, vous pouvez compter sur la « trahison » la plus noire.

N'amenez pas le sept de trèfle, surtout si vous tenez à conserver votre avoir, car cette carte vous annonce un grand vol.

Mieux vaut voir sortir les quatre rois. Cette noble assemblée vous annonce la réalisation heureuse d'un projet ; lequel ? c'est à vous de le savoir.

Malheur sur vous ! Les quatre as se présentent à la queue-leu-leu. Nouvelle défavorable.

Mais voici les valets : vous serez amené à donner une soirée où l'on s'amusera fort, pourvu toutefois que le valet de pique ne sorte pas.

Ah ! mesdames, voici pour vous. La dame de pique sort avec le huit de pique. Hélas, ne vous réjouissez pas ; cela vous annonce votre veuvage imminent.

Quel oubli nous allions commettre ! Nous vous avions parlé des quatre rois dont la venue vous annonce la réussite d'un projet, et nous avions négligé de dire que si le roi de pique sortait renversé, tout le projet s'en allait au diable. Heureusement, vous êtes maintenant prévenus.

Faut-il vous dire encore que les initiés n'aiment pas voir sortir trois dames ensemble ? Pourquoi ? on n'a jamais pu le savoir.

Mais en voilà assez, n'est-ce pas ? Il faut bien que le second jeu, celui de la Lenormand et le grand jeu, aient encore des secrets pour vous.

Mentionnons, en terminant, que les vendredis et les « treize » sont les jours de recette des cartomanciennes.

La Tour de Gourze

HISTOIRE ET LÉGENDE.

Par L. Vulliemin.

VI

« Cependant le jeune chevalier, qui possédait une ferme sur les monts, arrive, un jour, dans nos pâturages. Il errait, le front couvert d'ennuis, lorsqu'il trouva sur son chemin un berger, s'assit auprès de lui, et se plut, comme vous le faites, à l'entendre retracer les traditions de la contrée. Le berger ne tarda pas à lui parler des trésors que l'on croyait renfermés dans la tour de Berthe. Alors une passion nouvelle s'alluma dans le cœur du jeune homme. « Voici, se dit-il, le moyen de refaire mon patrimoine ; je vais arracher à Berthe l'or que ses mains avares ont enfoui dans les entrailles du sol que couvre son château. » Il va donc, arrive avec la nuit, et pénètre dans la tour. Une femme y était, dans le costume de nos bergères, et assise parmi des débris. Cette femme était le modèle de la grâce et de la beauté.

— Chevalier, lui dit-elle aussitôt, tu cherches de l'or ; tu le cherches pour réparer des fautes graves et le mettre aux pieds de celle que tu aimes. Approche, découvre ce que tu cherches. » Le chevalier obéit, et trouve, à merveille ! un vase rempli de pièces d'or. Il les compte et en trouve cinquante. C'était peu pour sa cupidité.

— Enfant, reprit Berthe, car c'était elle, sa quenouille à son côté, c'est peu, si tu comptes ces pièces d'or d'une main asservie à tes sens ; c'est beaucoup, si tu le fais comme je vais te l'enseigner. » Elle dit, et mit les pièces dans un ordre qui en décupla le nombre. Elle les rangea de nouveau, et leur nombre se multiplia comme la première fois. « Qu'est-ce ? s'écria le chevalier, femme ou fée, tu possèdes tout l'or de la terre. — Je possède mieux, reprit la bonne reine, je possède le secret de faire valoir les vrais trésors. — Apprends de moi ce secret.

— Aucun mortel ne peut créer des biens ; Dieu seul le peut ; mais il a donné à l'homme de pouvoir les accroître, et c'est ce que je vais t'enseigner. Ces pièces, rangées dans un ordre magique, sont les moments de la vie ; le secret de leur donner du prix et d'en multiplier la valeur, est celui de consacrer ses moments à de légitimes affections et de leur donner l'emploi que Dieu veut que tu leur donnes. Jetés confusément, ils perdent tout leur prix et sont bien-tôt évanouis. Mis en leur lieu, ils multiplient à l'infini la somme de bonheur qui t'est destinée.

Vois et choisis. Tu as devant toi la vie et la mort : la mort, vers laquelle tu courais, et la vie avec ton Emma. Choisis entre le joug du désordre et celui de la vertu. »

Le chevalier allait répondre, mais déjà Berthe avait disparu. Un mois après, Fernand de G. était l'heureux époux d'Emma. Il avait trouvé dans les mystères de la tour de Gourze le secret d'être heureux. Il vit encore, et bientôt le jour où la bonne reine lui a appris à employer l'heure fugitive et à donner un noble but à ses affections.

Ainsi le vieillard prenait plaisir à retracer à un nouveau venu ce qu'il avait lui-même appris dans le cours d'une longue vie. En même temps nos yeux parcouraient la vaste scène qui se déroulait autour de nous : au nord les forêts de sapins, les vallons s'entrelaçant aux vallons, les troupeaux agitant leurs cloches sur les pâtures, un air vif et frais courant sur la contrée ; au midi, sous le chaud soleil, les prairies se perdant dans la région des vignes, les villages succédant aux villages, Lausanne, les clochers de Notre-Dame, Genève au loin, le lac, sur lequel des barques volaient à l'aide de leurs voiles latines, enfin l'amphithéâtre des monts s'élevant dans l'azur du ciel.

Nous choisissons, pour descendre des monts, le sentier qui conduit, par la Corbessière et le Closy, vers la rive du lac de Bret. Mon guide ne discontinue pas de m'initier à la légende des lieux que nous traversons.

— Dans cette maison solitaire, me dit-il, habitait anciennement un Sarrazin, reste des hordes contre lesquelles on a élevé tant de tours de défense. Egare dans ces bois, il s'y fit une hutte, y demeura caché, puis devint la souche d'une famille au teint cuivré, que la commune d'Epesses a reçue parmi ses bourgeois, non sans scandaliser les communes environnantes. Les goûts que l'on prête à ces étrangers sont demeurés héréditaires dans la famille qui descend d'eux ; ils sont joueurs de violon ; ils passent aussi pour se connaître en tours de sorcellerie et savent, sans qu'il y paraîsse, enlever, tantôt un objet, tantôt un autre ; du moins, chacun ici se plaint d'avoir été, de manière ou d'autre, la dupe de ces maillins.

(A suivre.)

A Moudon.

(Causerie.)

Notre bonne vieille cité de Moudon est assez calme d'ordinaire ; ses marchés, ses foires surtout, lui donnent de temps à autre, il est vrai, un peu d'animation et de vie ; mais, à part cela, le temps s'écoule ici paisible, monotone, et nous jouissons parfois d'une si douce quiétude que nous sommes à nous demander si nous n'avons point l'air de bons bourgeois en villégiature.

Eh bien ! si vous étiez arrivé ici, il y a tout au plus une quinzaine, vous vous seriez cru débarqué dans une grande ville de garnison. Moudon avait en effet une garnison, puisqu'elle logeait dans ses casernes le 5^{me} bataillon d'infanterie d'élite.

Quel train-train pour une petite ville que d'avoir dans ses murs sept à huit cents troubades !

A cinq heures du matin, alors qu'à demi éveillé, vous vous tournez et vous renfoncez mollement dans les draps pour finir un sommeil interrompu par quelque beau rêve, la fanfare du bataillon parcourt déjà les rues, envoyant à tous les vents, jusqu'à nos oreilles même, les notes stridentes de la diane.

Vous voilà secoué de votre torpeur et essayez un peu de vous rendormir ? Inutile ! car on entend déjà des gens qui circulent, des volets qui s'ouvrent. Les aubergistes empressés sont debout depuis longtemps, servant avec une sol-

litude toute particulière les amateurs du petit verre du matin. On cause, on se démène, puis le jour vient.

Le soir, c'est la retraite. Ah ! celle-là, on l'écoute toujours avec plaisir ! les civils, s'entendent. Le soir, quand neuf heures sont près de sonner, la caserne est quasi cernée par une foule, pour la plupart composée de civils, jeunes et vieux, qui reviennent ainsi tous les jours, à la même heure, se repaître d'une audition de la retraite. Cela met parfois la larme à l'œil, à ces vieux surtout, qui ont aussi porté le sac, qui ont pris part à ces terribles campagnes de 47, 57 et autres, dont ils ont un plaisir extrême à se remémorer les faits. — En s'éloignant, on les voit quelquefois se frapper la poitrine, en disant : « On a fait aussi du service dans le temps ! »

Pour beaucoup de soldats, elle se fait entendre de trop bonne heure, cette retraite. Que d'ennuis elle occasionne parfois ! Que de projets n'a-t-elle pas fait abandonner ! que d'illusions sont devenues, par elle, chimères ! Ici, c'est une partie de cartes qu'on a dû interrompre pour ne pas manquer l'appel et se voir condamner à vingt-quatre heures de salle de police ; ailleurs, au rendez-vous du soldat avec sa cousine (le soldat en a toujours une partout), ce sont ces instants déjà si courts, où l'on aime être seuls pour laisser épancher son cœur ; ce sont ces instants si impatiemment attendus, tout remplis de baisers, que cette maudite retraite vient durement abréger !

Et combien d'autres inconvénients ne procure-t-elle pas !

Au repos de midi et le soir, la ville présente une animation toute particulière : les magasins s'emplissent, les cafés, à la grande joie des aubergistes, regorgent de militaires, et, dans les rues, c'est un va-et-vient continu de soldats.

Voici d'abord le pioupiou, simple, mais très propre sous sa tunique bleu-sombre à deux rangées de boutons brillant comme des étincelles. Qu'il pleuve ou qu'il vente, vous le voyez toujours content. La journée a-t-elle été dure, la manœuvre fatigante, vous l'entendez néanmoins chanter avec ses camarades comme dans la *Dame-Blanche* :

— Ah ! quel plaisir d'être soldat !
L'on sert par sa vaillance
Son hameau, son pays et l'Etat.
Et gaïment (*bis*) l'on s'élance,
De l'amour (*bis*) aux combats, etc., etc.

Voici, tout au bout de la rue, le major : Se reconnaît non seulement aux galons, mais à sa démarche fière, imposante. Il se rend au cercle. Ne salue sur son passage que les grosses nuques de l'endroit et rend le salut à ses officiers.

Les capitaines se reconnaissent également à leur allure ; ils ont aussi la démarche fière, toute militaire, s'efforçant, en ceci, à imiter le commandant du bataillon.

Les lieutenants, des jeunes ceux-là, sont plus soucieux de leurs moustaches que des théories sur l'école de peloton. Vous les voyez se promener gravement en ville, la tête haute, non pour obéir au règlement, mais pour mieux découvrir, derrière le rideau de quelque fenêtre, un gracieux visage auquel ils lanceront de provocantes œillades. — Se distinguent en outre à leurs casquettes Saumur et à leurs pantalons bouffants.

La troupe, nourrie en caserne, recevait un ordinaire qui ne laissait rien à désirer. Figurez-vous du potage excellent, bouilli, pommes de terre, choux, le premier jour ; le second, potage, macaronis d'Italie sauce tomates, avec pommes de terre ; le jour suivant, avec le potage, ragoût de veau, salade, etc. Il n'y manquait plus que le dessert, le café, et vous auriez eu tout à fait un menu de table d'hôte.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui la Confédération fait bien les choses ; car il n'y a que quelques années seulement, le bouilli seul composait le menu de midi.

En ce temps-là, aux heures des repas, il n'était pas rare de rencontrer, autour du Château et devant les casernes de la Cité, des soldats qui, le pain dans une main et la fourchette plantée dans une ration de l'autre, mordaient à belles dents dans le morceau. C'est pour cela que nos troupes avaient été baptisées les *ronge-bouilli* par les gamins de la Cité.

Maintenant, la Confédération, en mère soucieuse de ses enfants, voit toute sa sollicitude à améliorer le *rata*. Aujourd'hui, ragoût, macaronis ; demain beefsteaks, poulets peut-être ; et qui sait si, dans un avenir qui n'est peut-être pas si éloigné qu'on le pense, nous n'aurons pas du gibier ou du poisson. Tout permet, en effet, de le supposer. Voyez, par exemple, l'intérêt tout particulier que la Confédération déploie dans le domaine de la chasse et de la pêche. — Il y a là-dessous un but et un noble but, n'est-il pas vrai ?

Les soirées se passaient agréablement dans le bataillon 5 ; les chanteurs, et certes il y en avait, s'étaient réunis, avaient étudié un certain nombre de morceaux et organisé un concert d'accord avec la fanfare. Ce concert, offert à la population de Moudon, leur a valu une collation de la part de la Municipalité.

Les hommes venant de Payerne s'étaient, de leur côté, réunis en soirée familiale précédée d'un banquet où le petit salé du cru faisait les honneurs de la table. Le tout accompagné d'un orchestre d'amateurs recruté dans le bataillon.

Les officiers avaient eu aussi leur idée : Sous prétexte de consacrer à Terpsichore les dernières soirées qu'ils avaient à passer à Moudon, des invitations furent lancées à tous les jolis minois de l'endroit. L'appel fut entendu ; de tous côtés d'élégantes toilettes arrivèrent, et la soirée, commencée de bonne heure, ne finit qu'à la diane le lendemain.

C. T.

Porquiet n'en zu atant dé roillie.

— Quin teimps ! Quin teimps ! Sami.

— Oï ! Oï ! mon pourro Abran ! et se cein va dins onco on part dè dzo, ne sè pas coumeint cein vio allâ perquie !

— Oh ! cè teimps ne pão pas mè dourâ, kâ, vouaïque trai senannès que ne fâ què rolhi ; la plliodze dâi astout être tota avau et, à la fin dâi fins, sâr bin la nortze que lo sélao ne montrâi pas sa frimousse ion dè stâo dzo, kâ te sâ, Sami, quand l'est bon l'est prâo !

— L'est bin verè, Abran, cein que te mè dit ; mâ po lo momeint, cein ne fâ pas noutrés z'afférés et no faut dourzè quie ; n'en onco rein dè vuagni, et portant lè lo momeint po la gramma ; n'en onco on moué à veri avoué la tzerri que foudrài poâi férè ora, vouaïque lè veneindzès et per cè teimps lo resin ne va rein gagni avouè clia plliodze ; foudrài grulâ lè bliessons, ramassâ lè coquîs, tot cè ovradzo resté ein derrài, et se vint per hazâ cauquîs dzo dè bio, n'areint tot cliau travaux à férè ein on iadzo. Té dio, cè teimps mè miné, et vâi-tou, pourro Abran, crayo que n'en l'abominachon dé la dévastachon. Faut que n'ausseint fé ouquè d'impérdenbllo po que cè que coumandè per lè d'amont no z'einvouyè on teimps dinsè.

— Attiuta ! Sami, se n'en cè teimps dé plliodze et dé niollès, ne faut pas mettre la fauta su lo compto dâo bon Dieu, kâ li ne l'ai est porrein !

— Adon quoui est te que pâo cein férè ?

— Eh bin ! tè vu derè : l'est la faute à Andrée et l'est à li que faut s'en eimpreindrè.

— Et quoui est-te que l'est que cè Andrée ?